

Département du Pas-de-Calais \*\*\*\*\*\*

Arrondissement
de Boulogne-Sur-Mer
\*\*\*\*\*\*\*

Canton de Boulogne Sud

## MAIRIE DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE (62360) EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021 - 80

L'an deux mille vingt et un, Le 17 décembre à 19 heures 00,

Date de convocation : 11 décembre 2021 Date d'affichage : 11 décembre 2021

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEGREMONT, Maire.

Nombre de conseillers

<u>Etaient présent(e)s</u>: Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Béatrice BOULY, Michel QUANDALLE, Jean-Pierre FLOUR, Patrick GOMEL, Tatiana LECUYER, Julien DIEU, Philippe LELIEVRE

11/19

## Excusé(e)s avec pouvoirs:

- Fabienne PRIMA donne pouvoir à Dominique NAVET
- Michèle CAFFIER donne pouvoir à Jean-Michel DÉGREMONT
- Bernard MOUSSAY donne pouvoir à Michel QUANDALLE
- Valérie DELATTRE donne pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE
- Betty BONNAFOUS donne pouvoir à Tatiana LECUYER
- Sylviane CORNET donne pouvoir à Jean-Pierre FLOUR
- Marie-Françoise LECAILLE donne pouvoir à Alain FIX
- Emilie LISSE donne pouvoir à Julien DIEU

8/19

## Absent:

0/19

Formant la majorité des membres en exercice. M Philippe LELIEVRE est nommé secrétaire de séance.

Demande de subvention au titre du FARDA - Aide à la voirie communale - Année 2022

La présente délibération annule et remplace la délibération n°2021-70

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT, Vu le budget communal,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- De solliciter Monsieur le Président du Département dans le cadre du FARDA au titre de l'aide à la voirie communale pour :
  - L'aménagement de trottoirs rue de la Chapelle,

REÇU EN PREFECTURE 1e 08/03/2022

Application agréée E-legalite.com

- La réhabilitation de trottoirs pour mise en sécurité des piétons rue Marcel Caudevelle et résidence des pinsons,
- O Reprise des trottoirs résidence la plaine, rue Marcel Caudevelle,

Le montant total des travaux s'élève à 34 368,00 € HT pouvant être financés à hauteur de 40 % par le Département soit 13 747,20 €.

- **De lui donner l'autorisation** d'engager toutes les démarches et de signer tous les documents se rapportant à la demande de subvention ci-dessus mentionnée.
- Suite à la décision de la commission du Conseil Départemental, d'accepter la subvention du montant accordé au titre de l'aide à la voirie communale lui permettant l'encaissement de celle-ci au budget principal de la commune.

Après délibération, l'assemblée, à l'unanimité, accepte les propositions de Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal : les Membres présents,

Fait et délibéré

A La Capelle-les-Boulogne,

Le Maire,

Jean-Michel DEGREMONT.

certifié et rendu exécutoire le :